



- Veiller aux développements de projets urbains mixtes autour des grandes infrastructures de transport
- Créer des passerelles institutionnelles entre les grands projets franciliens et des Hauts-de-France pour tirer parti et ne pas subir
- Développer et amplifier la troisième révolution industrielle avec les voisins
- Face aux investissements massifs opérés par nos voisins, faire émerger et soutenir les projets ambitieux sur le territoire des Hauts-de-France pour rester à niveau.
- Soutenir les ports des Hauts-de-France et en particulier Dunkerque dans leur stratégie de développement face aux autres ports de la «Northern Range Ports»
- Faire des grandes infrastructures de transports voisines des leviers pour le développement économique des Hauts-de-France
- Faire du Canal Seine Nord Europe, un véritable corridor logistique et industriel

## FOCUS

### LE SCHÉMA DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE (SCT) DE LA MÉTROPOLÉ EUROPÉENNE DE LILLE

La loi MAPTAM affirme l'importance du rôle des métropoles dans le développement des territoires voisins et par conséquent leur responsabilité particulière vis-à-vis de ceux-ci. Dans le cas des métropoles frontalières, Strasbourg, Nice et Lille, il s'agit pour partie de secteurs situés dans un pays voisin. Cette situation particulière se traduit par une disposition spécifique, l'obligation d'élaborer et de mettre en œuvre un Schéma de Coopération Transfrontalière.

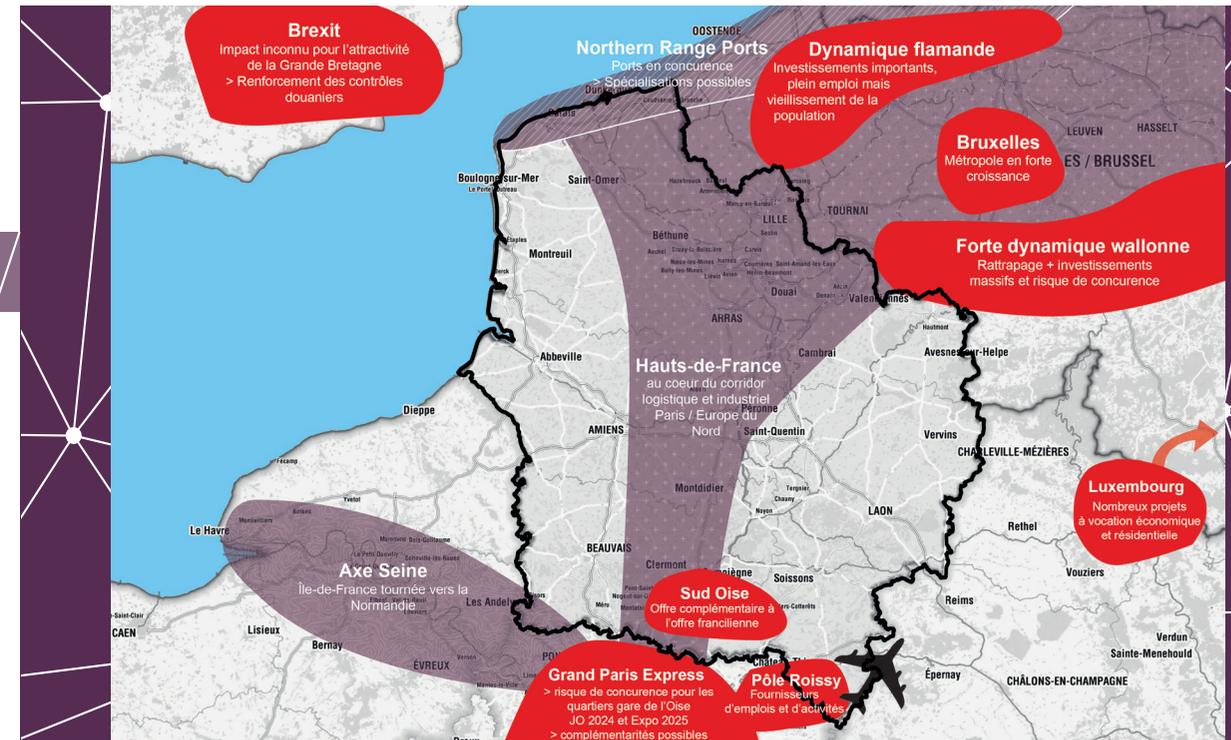


La Métropole Européenne de Lille, engagée depuis longtemps dans la coopération transfrontalière, a saisi l'occasion que lui offre ainsi la loi pour développer avec la Région Hauts de France et les autres acteurs impliqués dans les mêmes dynamiques, une vision commune des relations avec les territoires belges. Il s'agit ainsi de prendre en compte l'ensemble de la frontière, y compris hors de la métropole, ce qui implique une concertation large avec l'ensemble des partenaires potentiellement concernés de part et d'autre de cette frontière, y compris les autorités régionales belges.

La MEL a mandaté l'Agence de Lille pour animer ce dispositif en lien avec les autres agences du réseau Urba 8. La démarche s'articule en trois phases : élaboration d'un « Cadre stratégique » synthétisant les principaux objectifs de la coopération, puis d'une « feuille de route » soulignant les avancées de la coopération mais pointant aussi les thèmes insuffisamment couverts, et enfin mise en évidence des conditions d'une mise en œuvre effective des projets.

Cinq axes stratégiques ont été identifiés : Favoriser et fluidifier les mobilités, Construire une réelle citoyenneté transfrontalière, Optimiser l'atout du positionnement, Gérer de façon concertée et innovante les défis liés au changement climatique, Accroître la qualité de vie. Quatre échelles géographiques différentes sont concernées : la proximité (les communes directement frontalières), l'échelle des bassins de vie (agglomérations), le niveau inter-régional et les relations entre les métropoles.

Le SCT a d'ores et déjà connu une première étape de mise en œuvre avec l'intégration par la Région dans le projet de SRADDET des axes stratégiques définis en commun. Il importe désormais que les négociations du volet coopération de la future politique de cohésion post 2020 prennent pleinement en compte les objectifs du SCT.



## LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE DANS SON ENVIRONNEMENT NORD-EUROPÉEN

Dans le cadre de l'élaboration du SRADDET\* des Hauts-de-France, le réseau des huit agences s'est lancé dans une démarche collective afin de rendre compte des projets majeurs portés par les territoires entourant les Hauts-de-France ainsi que des dynamiques existantes.

Ces dynamiques à la fois concurrentielles et complémentaires expriment les interrelations de la région des Hauts-de-France et ses voisins tels que la Normandie, le sud de l'Angleterre, le Bénélux, l'Île-de-France et l'est de la France. Les projets majeurs identifiés peuvent en effet avoir un impact et une influence significative sur la région.

Un travail cartographique thématique (grands projets, transport de personnes, transport de marchandises et synthèse) et analytique (forces/faiblesses, opportunités/menaces) ont mis en exergue certains points de vigilance par rapport aux caractéristiques des Hauts-de-France et son positionnement vis-à-vis de cet environnement en mutation.

A titre d'exemple, le travail sur le thème des grands projets est illustré ci-après.

\*Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

